



PUBLIE LE

27 AOUT 2024

2024-45

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 AVRIL 2024	
Date de la convocation :  18 avril 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt cinq avril, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.	
Date d'affichage de la convocation :  18 avril 2024		
Nombre de membres	<b>Objet de la délibération :</b>  <b>COMMUNE DE MALAUCENE - REHABILITATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES, CHEMIN DES MARGAUDS, SECTEUR PALIVETTES / STADE / TENNIS / AIRE DE CAMPING- MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1</b>	
En exercice		9
Quorum		5
Présents		9
Représentés		0
Votants		9

Membres présents :

**Président :** Jérôme BOULETIN

**Vice-Présidents :** Max RASPAIL - Salvador TENZA - Jean-François SENAC - Sandrine RAYMOND - André AIELLO - Stéphane MICHEL - Thierry ROUX - Roland LAMOUREUX .

**VU** l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Le Syndicat Rhône Ventoux a confié en octobre 2023 au groupement DALL'AGNOLA / TEYSSIER, le marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, chemin des Margauds, secteur Palivettes / stade / tennis / aire de camping. Le montant du marché public est de 894 977 € HT.

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20240514-2024-162-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

Une modification en cours d'exécution est proposée par le bureau d'étude Naldéo à savoir l'introduction de 2 nouveaux prix au marché. Il est apparu nécessaire la pose de regards PEHD en lieu et place de certains regards béton prévus au marché initial.

➤ Prix PN1 du BPU du marché :

Regard CIRCULAIRE préfabriqué PEHD

Regard de visite sous chaussée, circulaire, préfabriqué, de diamètre 0,60 à 1,00 m, y compris surlargeur de terrassement, tampon fonte ductile articulé type Chaussée de résistance 400 kN, marquage EU et logo SRV obligatoire, conforme à la norme NF

Regard de diamètre 0,80 m : 950 € HT l'unité

➤ Prix PN2 du BPU du marché :

SURPROFONDEUR : plus-value au prix n° 3.15 pour profondeur supérieure à 1,30 m par décimètre en plus

Pour regard de diamètre 0,80 m :

LE DECIMETRE : 55 € HT

Une modification en cours d'exécution doit donc être conclue pour introduire ces 2 prix nouveaux. Elle n'a aucune incidence financière sur le montant du marché. Toutes les autres clauses restent inchangées.

#### LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 1 présentée,

#### DELIBERE

1°) **APPROUVE** la modification en cours d'exécution n° 1 au marché au groupement DALL'AGNOLA / TEYSSIER selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME

LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20240514-2024-162-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2024



PUBLIE LE

27 AOUT 2024

2024-46

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 AVRIL 2024										
Date de la convocation :  18 avril 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt cinq avril, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation :  18 avril 2024											
Nombre de membres  <table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>9</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>9</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	9	Représentés	0	Votants	9	<b>Objet de la délibération :</b>  <b>RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET DES RESEAUX D'EAUX USEES, AVENUE JEAN JAURES, LES ROLLANDS, LE COURS ET RUE DES MICHOUILLES - COMMUNE DE VILLES SUR AUZON - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1</b>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	9										
Représentés	0										
Votants	9										

Membres présents :

**Président :** Jérôme BOULETIN

**Vice-Présidents :** Max RASPAIL - Salvador TENZA - Jean-François SENAC - Sandrine RAYMOND - André AIELLO - Stéphane MICHEL - Thierry ROUX - Roland LAMOUREUX .

**VU** l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Le syndicat Rhône Ventoux a confié en octobre 2023 à l'entreprise DALLAGNOLA, les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et des réseaux d'eaux usées, avenue Jean Jaurès, les Rollands, le cours et rue des Michouilles sur la commune de Villes sur Auzon.

Auzon de réception en préfecture  
084-258401447-20240503-2024-163-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

Le montant initial du marché public se répartit de la façon suivante :

Tranche ferme Jean Jaurès et Michouilles :

- Taux de la TVA : 81 532,28 €
- Montant HT assainissement : 322 364,30 €
- Montant HT eau potable : 85 297,10 €
- Montant TTC : 489 193,68 €

Tranche optionnelle 1 - Rollands :

- Taux de la TVA : 41 831,88 €
- Montant HT assainissement : 125 658,00 €
- Montant HT eau potable : 83 501,40 €
- Montant TTC : 250 991,28 €

Tranche optionnelle 2 Le Cours :

- Taux de la TVA : 45 007,05 €
- Montant HT assainissement : 225 035,25 €
- Montant TTC : 270 042,30 €

Les modifications portent sur la répartition entre la tranche ferme et les tranches optionnelles 1 et 2 et sont les suivantes :

Tranche ferme – Avenue Jean Jaurès et Michouilles :

Diminution du montant des travaux d'assainissement en raison :

- de la possibilité de reprendre les enrobés en demi-chaussée et non sur la plaine largeur de la voirie
- la diminution de la surface de béton désactivé lié au regroupement des tranchées de branchements AEP et EU
- la diminution de linéaire de bordure et de caniveau impacté par les travaux et nécessitant une reprise

On note également :

- une augmentation du volume de terrassement et de déblais liée à une modification de la technique de travail (remblais de la tranchée en GNT jusqu'au TN afin d'assurer la sécurité des usagers puis décaissement pour la réalisation de la structure de chaussée)
- une augmentation du nombre de raccordement sur canalisation en amiante

La moins-value est estimée à 35 555,80€HT

Tranche optionnelle 2 – Le Cours

Augmentation du montant des travaux d'assainissement en raison :

- Apparition de sous-cavage des bords de tranchée liés à la nature des terrains existants en clapiers. Ces sous-cavage vont nécessiter une deuxième intervention une fois la tranchée remblayée avec

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20240503-2024-163-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

**DELIBERE**

1°) **APPROUVE** la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec l'entreprise DALLAGNOLA selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME  
LE PRESIDENT,



Jérôme BOULETIN

redécoupage des enrobés afin de combler et compacter correctement les terrains dans les zones d'affouillements

- Découverte de deux ouvrages non répertoriés de grandes dimensions (touve) qui ont nécessité pour le 1<sup>er</sup> sa dépose et la reconstitution de la continuité hydraulique et le 2<sup>ème</sup> le comblement sur 1m (tête de l'ouvrage sans arrivée)
- Reprise des revêtements en enrobé et de la résine en cohérence compte tenu de l'élargissement de la tranchée

La plus-value est estimée à 35 555,80€HT

La modification en cours d'exécution n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

La nouvelle répartition entre la tranche ferme et les tranches optionnelles 1 et 2 est la suivante :

Montant du marché public :

Tranche ferme Jean Jaurès et Michouilles :

- Taux de la TVA : 74 421,12 €
- Montant HT assainissement : 286 808,50 €
- Montant HT eau potable : 85 297,10 €
- Montant TTC : 446 526,72 €

Tranche optionnelle 1 - Rollands :

- Taux de la TVA : 41 831,88 €
- Montant HT assainissement : 125 658,00 €
- Montant HT eau potable : 83 501,40 €
- Montant TTC : 250 991,28 €

Tranche optionnelle 2 Le Cours :

- Taux de la TVA : 52 118,21 €
- Montant HT assainissement : 260 591,05 €
- Montant TTC : 312 709,26 €
- 

Toutes les autres clauses restent inchangées.

**LE BUREAU**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**VU** la modification en cours d'exécution n° 1 présentée,



PUBLIE LE

27 AOÛT 2024

2024-47

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 AVRIL 2024										
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt cinq avril, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
18 avril 2024											
Date d'affichage de la convocation :											
18 avril 2024											
Nombre de membres	<b>Objet de la délibération :</b>										
<table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>9</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>9</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	9	Représentés	0	Votants	9	<b>ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE – PROGRAMME 2022-2026 - RENOUELEMENT DE CANALISATIONS PRIORITAIRES ET SECURISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF AU BDC N°18-01 - COMMUNE DE SORGUES AVENUE PABLO PICASSO ET AVENUE PAUL FLORET (2<sup>EME</sup> PHASE DN400MM)</b>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	9										
Représentés	0										
Votants	9										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents : Max RASPAIL - Salvador TENZA - Jean-François SENAC - Sandrine RAYMOND - André AIELLO - Stéphane MICHEL - Thierry ROUX - Roland LAMOUREUX .

L'entreprise COLAS France est titulaire du marché de travaux publics intitulé : *Accord Cadre à bons de commande – Programme 2022-2026 – Renouvellement de canalisations prioritaires et sécurisation du service d'eau potable sur les communes du Syndicat Rhône Ventoux*. Le marché a été notifié par le Syndicat Rhône Ventoux à l'entreprise le 23 décembre 2021 pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20240425-2024-168-DE  
Date de réception préfecture : 24/05/2024

Dans le cadre de l'OS N°18-01, l'Entreprise COLAS France a réalisé le renouvellement de 680 ml de réseau d'eau potable en Fonte ductile sur l'avenue Paul Floret et Pablo Picasso sur la commune de SORGUES.

Durant le chantier, sur l'avenue Picasso, la tranchée prévue sous le trottoir pour la mise en place d'un réseau d'eau secondaire a été réalisée sur la demie chaussée opposée de la tranchée principale du réseau principal en DN 400. De ce fait la CASC et la commune de Sorgues ont demandé au Syndicat de réaliser, en fin de chantier, une reprise pleine largeur des enrobés de voirie au lieu d'une réfection sur demi-chaussée comme initialement prévue.

Cette demande initialement non prévue de travaux a pu être gérée dans le cadre des travaux du bon de commande N°18-01 mais a généré des coûts supplémentaires d'enrobés (surfaces complémentaires), la mise en œuvre de déviation et de travaux de nuit afin de permettre leur bonne réalisation pour un montant de 189 985 €HT (valeur début de contrat).

Pour des raisons de continuité de circulation et de sécurité, les travaux réalisés ont été réceptionnés rapidement.

Le présent protocole transactionnel a pour objectif de régulariser la situation administrative, technique et financière des travaux supplémentaires réalisés dans le cadre de l'OS N°18-01 et de rémunérer l'entreprise pour les prestations effectuées.

#### LE BUREAU

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**VU** le protocole transactionnel présenté,

#### DELIBERE

**1°) APPROUVE** le protocole transactionnel avec l'entreprise COLAS FRANCE selon les modalités évoquées ci-dessus.

**2°) AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel présenté ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

#### ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME  
LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20240425-2024-168-DE  
Date de réception préfecture : 24/05/2024



PUBLIE LE

27 AOÛT 2024

2024-48

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 AVRIL 2024										
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt cinq avril, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
18 avril 2024											
Date d'affichage de la convocation :											
18 avril 2024											
Nombre de membres	<b>Objet de la délibération :</b>										
<table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>9</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>9</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	9	Représentés	0	Votants	9	<b>ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE – PROGRAMME 2022-2026 - RENOUELEMENT DE CANALISATIONS PRIORITAIRES ET SECURISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA MOE RELATIF AU BDC N°18-01 - COMMUNE DE SORGUES AVENUE PABLO PICASSO ET AVENUE PAUL FLORET (2<sup>EME</sup> PHASE DN400MM)</b>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	9										
Représentés	0										
Votants	9										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents : Max RASPAIL - Salvador TENZA - Jean-François SENAC - Sandrine RAYMOND - André AIELLO - Stéphane MICHEL - Thierry ROUX - Roland LAMOUREUX .

Le cabinet TRAMOY est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre intitulé : *Accord Cadre à bons de commande – Programme 2022-2026 – Renouvellement de canalisations prioritaires et sécurisation du service d'eau potable* sur les communes du Syndicat Rhône Ventoux. Le marché a été notifié par le Syndicat Rhône Ventoux à au cabinet d'étude le 2 juillet 2021 pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20240425-2024-173-DE  
Date de réception préfecture : 30/05/2024

Dans le cadre du BdC N°18-01 et sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet TRAMOY, l'Entreprise COLAS France a réalisé le renouvellement de 680 ml de réseau d'eau potable en Fonte ductile DN400 mm sur l'avenue Paul Floret et Pablo Picasso sur la commune de SORGUES.

Durant le chantier, sur l'avenue Picasso, la tranchée prévue sous le trottoir pour la mise en place d'un réseau d'eau secondaire a été réalisée sur la demie chaussée opposée de la tranchée principale du réseau principal en DN 400. De ce fait la CASC et la commune de Sorgues ont demandé au Syndicat de réaliser, en fin de chantier, une reprise pleine largeur des enrobés de voirie au lieu d'une réfection sur demi-chaussée comme initialement prévue.

Cette demande initialement non prévue de travaux a pu être gérée dans le cadre des travaux du bon de commande N°18-01 mais a généré des coûts supplémentaires d'enrobés (surfaces complémentaires), la mise en œuvre de déviation et de travaux de nuit afin de permettre leur bonne réalisation pour un montant de 189 985 €HT (valeur début de contrat).

Les prestations complémentaires de maîtrise d'œuvre n'ont pu être régularisées d'un point de vue administratif dans le cadre du BdC N°18-01 car la réception a été prononcée avant qu'un avenant au marché ait pu être signé pour intégrer les modalités techniques et financières de prise en charge.

Le présent protocole transactionnel a donc pour objectif de régulariser la situation financière des honoraires de maîtrise d'œuvre relatifs aux travaux supplémentaires du BdC N°18-01 et de rémunérer le Cabinet TRAMOY pour les prestations réalisées.

#### LE BUREAU

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**VU** le protocole transactionnel présenté,

#### DELIBERE

**1°) APPROUVE** le protocole transactionnel avec le cabinet TRAMOY selon les modalités évoquées ci-dessus.

**2°) AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel présenté ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

#### ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME

LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20240425-2024-173-DE  
Date de réception préfecture : 30/05/2024